



**DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS**

CA FHP

POINT SUR LA REFORME SSR

17 janvier 2018



DIRECTION
GÉNÉRALE
DE L'OFFRE
DE SOINS

LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- Paramètres 2018 et fin de campagne 2017
- Gouvernance de la réforme
- Point d'actualité IFAQ

PARAMETRES DMA 2018

1. Rappel paramètres 2017

- 90% anciennes modalités + 10% DMA
- Limitation des effets revenus sur la part DMA à -1%, sur la base de l'activité 2016, toutes choses égales par ailleurs (même casemix, tarifs construits sur la base de l'ONDAM 2016)

2. Paramètres 2018: ***propositions DGOS***

- Idem 2017: 90% anciennes modalités + 10% DMA.
- Classification identique V2017
- Limitation des effets revenus sur la DMA à -1%, par rapport à 2017.

3. Travaux en vue de la campagne 2018

- Actualisation du décret en conseil d'état: suites LFSS2018 (dates, CT, simplification)
- *Réunion technique* sur les évolutions en campagne 2018 (paramètres tarifaires)

Campagne 2018

Paramètres de Financement

- Bien que la version de la classification reste inchangée, les paramètres concernant les modalités de financement (DMA) peuvent évoluer

→ **Ajustement des modalités**

- Organisation d'une réunion spécifique
 - 31 Janvier 2018
 - Propositions concernant :
 - Les règles de valorisation des séjours
 - Les zones forfaitaires
 - Les incohérences de la grille tarifaire
 - La révision des coefficients
 - EVC-EPR

FIN CAMPAGNE 2017 DEBUT 2018

1. Régularisation intermédiaire 2017

- La DMA théorique 2017 est basée sur l'activité 2016.
- Une régularisation intermédiaire sur la base de M10 (validé par les ARS) a été décidée.
- Seulement les régularisations positives
- Arrêtés de notification spécifiques des ARS en janvier 2018
- Versements en février 2018.

2. Régularisation définitive 2017

- Sur la base de M12 validé par les ARS au 1^{er} mars 2018. Attention à l'exhaustivité et aux séjours en erreur non valorisés.
- Notifications en mars 2018
- Versement en avril 2018

3. Acomptes versés en début d'année 2018, pour les établissements sous OQN

- La DMA théorique 2018 sera calculée sur la base de l'activité réelle 2017.
- En attendant de disposer de la DMA théorique, des acomptes seront versés
- Les acomptes pour les établissements sous OQN, seront basés sur les montants mensuels 2017, corrigés (à la hausse) de la minoration du trop perçu (mars à juin 2017).
- Arrêtés de notification des ARS en décembre 2017.
- Par ailleurs, acomptes par 1/12^{ème} des MIG SSR.

PROCEDURES DE FACTURATION

- ❑ Réunion le 9 janvier 2018
- ❑ Les problématiques remontées par les fédérations:
 - Le coefficient minorateur à 90%
 - Les séjours longs, (pas valorisés avant 90j) et séjours à cheval
 - Notifications, retards de versement, applications retroactives, lourdeur du suivi des arrêtés DMA
 - Hétérogénéité entre régions
 - Certification des comptes
 - Outils VisualValo et Ovalide
- ❑ 3 hypothèses envisagées pour améliorer la mise en œuvre de la facturation SSR dans le modèle transitoire
 - Amélioration des procédures: anticipation, communication et formation. En 2018, pas de régularisation sur les trop perçus comme en 2017.
 - Maintien des PJ à 100%, et régularisation en fin d'exercice (proposition de la FHP-SSR):
 - ➡ Difficultés avec le SI de la CNAMTS., qui aurait à traiter en fin d'année l'ensemble des factures. Seuls des calculs globaux seraient potentiellement réalisables, mais avec grande difficulté de calcul; rapprochement comptable complexe côté établissement.
 - Minoration à la source des 10%: problème pour les AME et TM.
- ❑ **Conclusion**
 - DGOS propose de maintenir dispositif transitoire, avec engagement fort d'amélioration des procédures.

GOUVERNANCE DE LA REFORME

Focus chantier « Orientations stratégiques SSR »

LES PREALABLES

Missions

Expertise

- Produire des analyses scientifiques pour alimenter la production des GT
- Fournir des expertises complémentaires au cours du travail des GT permettant de fiabiliser les propositions techniques

L'expertise scientifique est indépendante des GT qu'elle alimente de ses productions.

CNP, sociétés savantes, INCA, ANAP, HAS

Production

- Déterminer les évolutions souhaitables des SSR
- Proposer les modèles de financement des différents compartiments déjà définis

Groupes de travail thématiques

Concertation

- Informer les acteurs sur l'avancement général du chantier
- Permettre à l'ensemble des acteurs de formuler des propositions
- Permettre à l'ensemble des acteurs de s'exprimer sur les méthodes et propositions

COPIL

Décision

- Valider les orientations générales de la réforme, la méthodologie et le calendrier
- Valider les propositions techniques
- Arbitrer les éventuels désaccords sur des points spécifiques

Directrice générale

Cabinet / Ministre

Pilotage

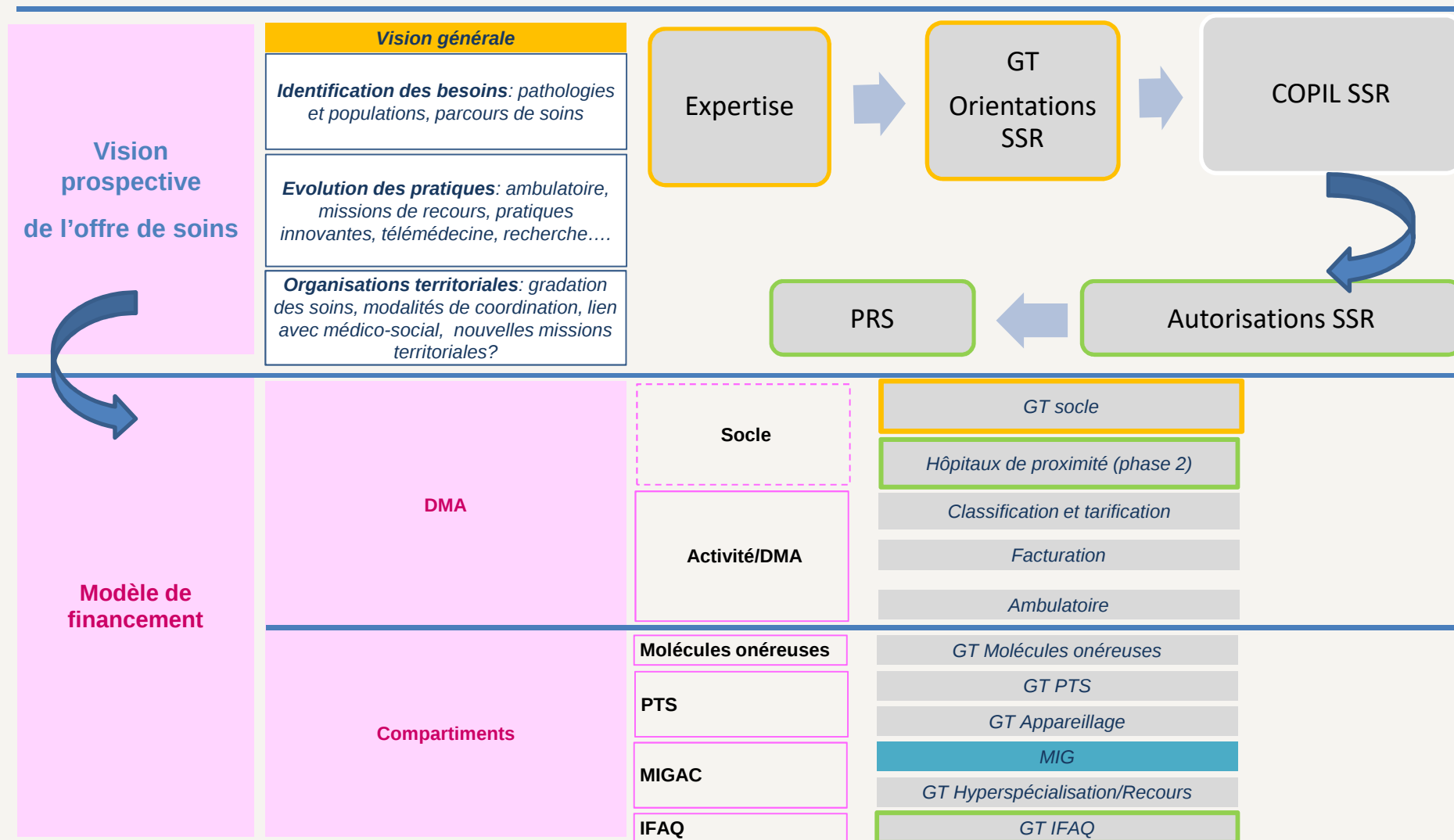
Direction de projet: Mission SSR

- Piloter le projet de réforme
- Organiser le travail des comités de concertation et de coordination et des GT
- Anticiper et sécuriser les risques
- Communiquer sur les aspects techniques et organisationnels du projet

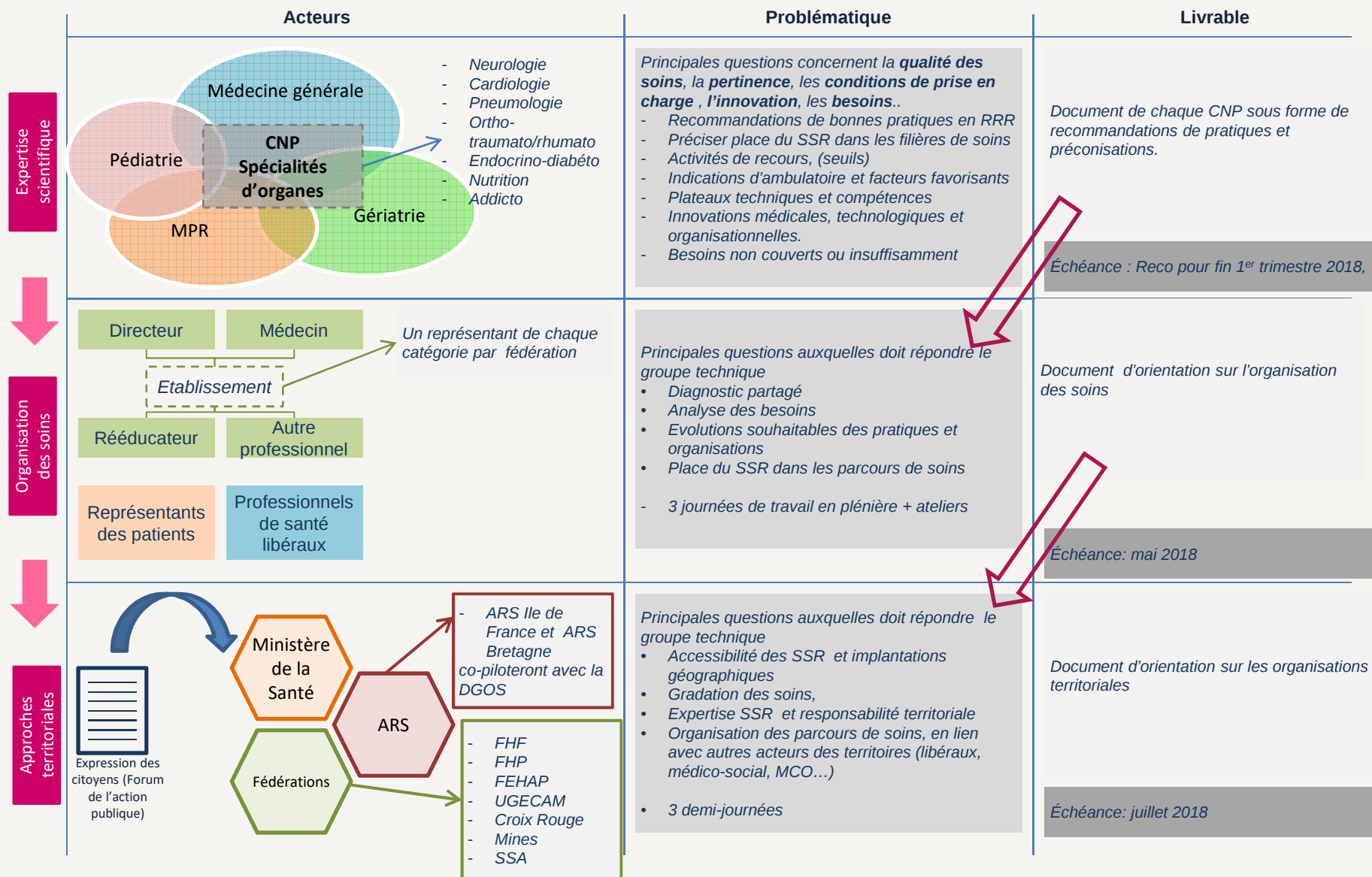
Groupe projet interne

- Coordonner les travaux des différents contributeurs à la réforme
- Aligner les positions des différentes composantes de la puissance publique sur le projet de réforme
- Créer une dynamique collective au sein de la DGOS
- Anticiper la mise en œuvre de la réforme
- Préparer la prise de décision

Éléments de construction de la gouvernance

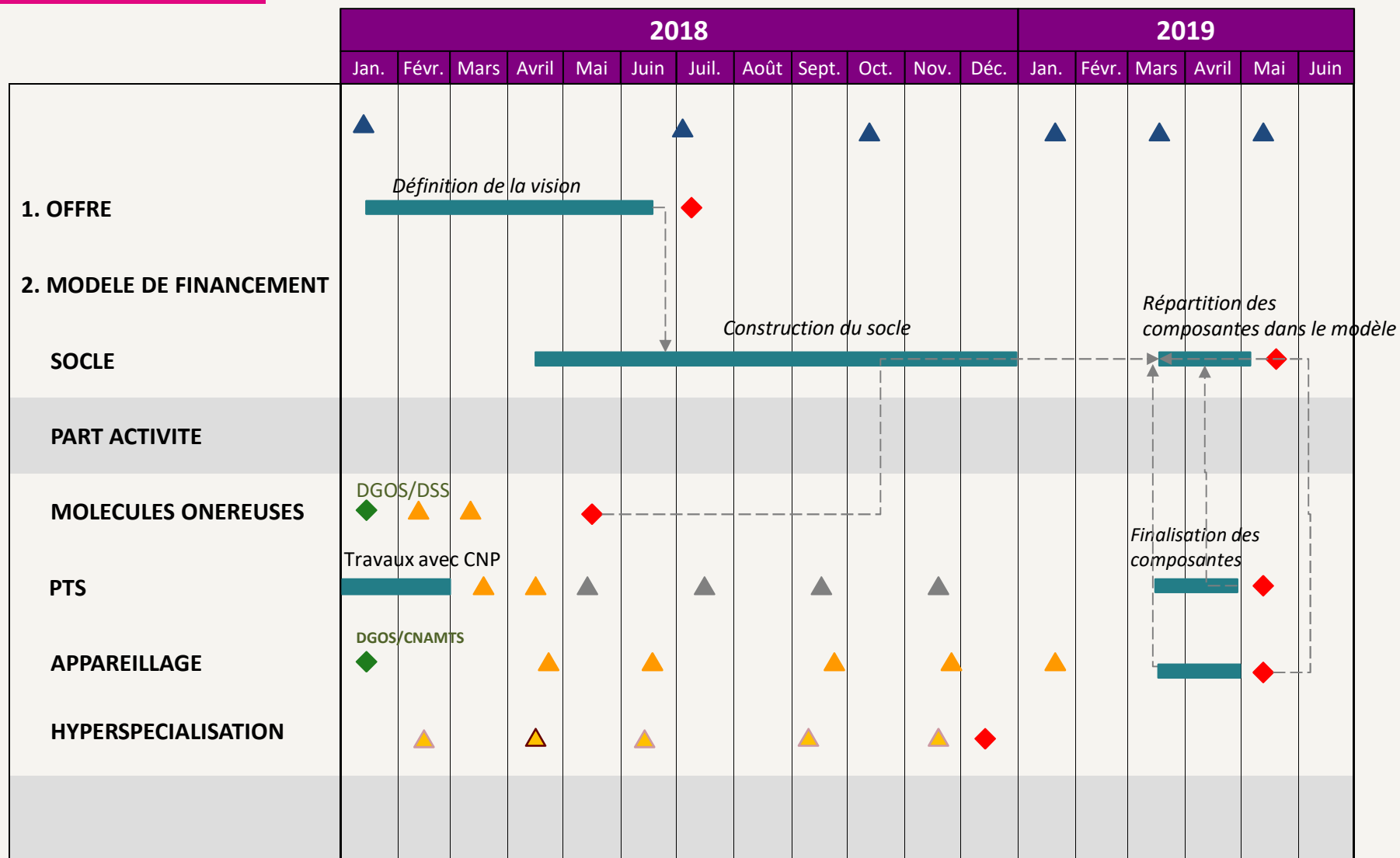


VISION DE L'OFFRE : ORGANISATION DE LA RÉFLEXION



Calendrier de la réforme SSR

- ▲ COPIL
- ▲ Groupe de travail (GT)
- ▲ GT associant des établissements tests
- ◆ Arbitrage
- ◆ Réunion ad hoc DGOS
- Alimente



1. FORMATION DE FORMATEURS sur le financement en DMA

Avec l'appui d'un consultant pour le montage de la formation.

- *Co-construction avec les acteurs*
- *Cible*
 - *experts des fédérations en tant que futurs formateurs*
 - *ARS*
 - *CPAM*

2. Formations au PMSI et au CsARR à développer

- *Par les organismes de formation habituels*
- *Pour les professionnels DIM, et cliniciens*

Les groupes de travail

Consectetur adipisicing elit sed
do eiusmod tempor sitabore et
dolore magna aliqua.

[En savoir plus »](#)



Points techniques

Lorem ipsum dolor lorem
cupidat non proident, sunt in
culpa qui officia deserunt
mollit telaborum.

[En savoir plus »](#)

Agenda

Lorem ipsum dolor lorem
cupidat non proident, sunt in
culpa qui officia deserunt
mollit telaborum.

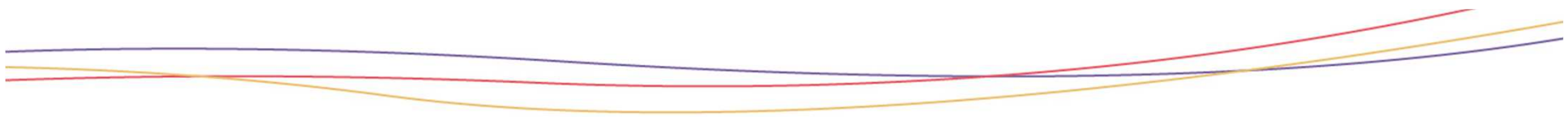
[En savoir plus »](#)



1 660

ÉTABLISSEMENTS
DE SSR





Point d'actualité IFAQ

Retour sur le dispositif IFAQ (1/2)

- Généralisé en 2016 aux ES MCO et **étendu en 2017 aux SSR.**
- **Quatre groupes de comparaison des ES pour 2017**
 1. DPA MCO obligatoire
 2. DPA SSR obligatoire (mais sans recueil du DPA MCO) (indicateurs du dossier patient en SSR: dépistage douleur, dépistage troubles nutritionnels, tenue du dossier patient)
 3. DPA HAD obligatoire (mais sans recueil du DPA MCO ni DPA SSR)
 4. Sans recueil DPA obligatoire

→ Les ES avec une activité SSR se retrouvent donc principalement dans les groupes 1 (SSR « rattachés » à un MCO) et groupe 2 (SSR « autonomes »)
- Les **critères pris en compte dans IFAQ pour le SSR** sont les suivants : certification, IAS (infections associées aux soins), indicateurs du DPA SSR, indicateurs Hôpital Numérique
- Les établissements sont classés entre eux en fonction des **résultats obtenus** d'une part (niveau atteint) et de la **progression de ces résultats** (évolution) d'autre part. *Rémunération fonction du classement.*

→ Les 2 premiers déciles de chaque classement sont rémunérés

Retour sur le dispositif (2/2)

- **Modalités de calcul de la dotation pour le SSR**

La dotation IFAQ 2017 est fonction (%) de la valorisation d'activité de l'établissement en DMA (année 2016)

Calcul de la dotation :

- Application d'un taux de rémunération (0,26%, 0,36%, 0,46% en 2017 respectivement pour les troisième, deuxième et premier tiers) en fonction du classement de l'établissement parmi les deux premiers déciles rémunérés
- Application d'un niveau plancher (=15 000 €) et d'un niveau plafond (=500 000€)

Premiers résultats (1/2)

Résultats généraux IFAQ 2017

793 ES rémunérés pour une enveloppe globale distribuée de 49,8 M€

Résultats SSR IFAQ 2017

- **Une bonne appropriation du dispositif**
 - o 15% d'ES inéligibles dans le groupe 2 (SSR « autonomes ») contre 20% au global.
- **Un nombre important d'ES ex-aequo** dans le groupe 2 pour le classement évolution

NB : le classement évolution ne portait que sur 2 indicateurs (ICALIN, et ICALISO)

Premiers résultats (2/2)

- Résultats IFAQ 2017 pour les ES ayant une activité de SSR

Groupes de classement	Nombre d'ES <u>avec activité SSR</u> rémunérés au titre du niveau atteint et/ou de l'évolution	Montant de la dotation versée pour l'activité SSR
Groupe 1 MCO <i>(intégrant les SSR rattachés à un établissement MCO)</i>	141 ES MCO ayant une activité de SSR dont <u>36 privés lucratifs</u>	2 M€
Groupe 2 SSR <i>(non rattaché à un autre ES)</i>	239 ES SSR non rattachés à un autre ES dont <u>119 privés lucratifs</u>	5,9 M€
Groupe 3 et 4	9 ES ayant une activité de SSR dont <u>2 privés lucratifs</u>	0,2 M€
TOTAL	389 ES ayant une activité de SSR dont <u>157 privés lucratifs</u>	8,1 M€